



Assemblée Générale du 4 février 2023
PROCURATION

Document à compléter et à renvoyer à : incroyablescomestiblesvda@gmail.com
avant le 3 février 2023, merci

<u>Nom</u> :	<u>Prénom</u> :
<u>E-mail</u> :	<u>Tél</u> :

En tant que membre de l'Association Incroyables Comestibles Ville d'Avray et m'étant acquitté de ma cotisation annuelle

je souhaite donner ma procuration à :

<u>Nom</u> :	<u>Prénom</u> :
<u>E-mail</u> :	<u>Tél</u> :

Je lui donne pouvoir d'assister à l'Assemblée Générale du 4 février 2023 et de prendre part à toutes les délibérations et les votes qui seront soumis à l'assemblée.

Fait à Ville d'Avray le

Signature : (précédée de la mention « Bon pour Accord »)

NB : La signature électronique est possible.